



Pension alimentaire pour enfant

Par **Koued_old**, le **07/07/2007** à **16:11**

Je paie une pension alimentaire pour ma fille qui est âgée maintenant de 19 ans. Elle a échoué au bac qu'elle vient de passer.

Jusqu'à quel âge la pension alimentaire est due ? Y-a-t-il une date limite, si l'enfant ne travaille pas et est toujours domiciliée chez sa mère

Si après sa nouvelle année, elle réussit son bac : elle poursuivra en fac.

Si pendant ses années de fac, elle venait à travailler ? dois-je payer la pension ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **08/07/2007** à **00:05**

Grosso modo et sans rentrer dans les détails, la pension alimentaire est due jusqu'à ce que les enfants (même majeurs) puissent se prendre en charge.